



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

Le 6 AVRIL 2021

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 6 avril 2021 à 19h30 à laquelle sont présents : Mme Lise Nolette et Mme Nancy Delisle, conseillères, M Jean-Marie Poulin et M Jean-Luc Lavigne, conseillers. Formant quorum sous la présidence du maire, Mme Luce Périard.

Mme Louise Côté directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée. Nous avons également la présence de Mme Christiane Leblanc et de Mme Geneviève Boutin, chargée de projet qui s'occupe de la communication internet.

Étant donné que nous sommes en zone orange, le conseil se tient à huis clos sans la présence des citoyens.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet d'ordre du jour en ajoutant quelques points.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle et appuyé par Mme Lise Nolette d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 1^{er} mars, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle et appuyé par M Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de factures à partir de la liste fournie par la secrétaire au montant de 33 332.29 \$ plus les salaires des employés au montant de 13 420.25 \$

Période de questions écrites reçus : Dynamitage Rang 2 Sud, Circulation VTT Chemin St Philippe. Les gens recevront une réponse écrite à ses sujets.

2021-04-001

Règlement numéro 415 modifiant le règlement de zonage numéro 327 afin de permettre la classe d'usages C5 « Commerce mixte » dans la zone C3 ainsi que l'usage spécifique « Maison des jeunes » dans la zone P4: Adoption du règlement

Sur proposition de M.J-M Poulin, appuyé par M Jean-Luc Lavigne , il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham adopte le règlement numéro 415 modifiant le règlement de zonage numéro 327 afin de permettre la classe d'usages C5 «

Commerce mixte » dans la zone C3 ainsi que l'usage spécifique « Maison des jeunes » dans la zone P4, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

RÈGLEMENT NUMÉRO 415 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 327 AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES C5 « COMMERCE MIXTE » DANS LA ZONE C3 AINSI QUE L'USAGE SPÉCIFIQUE « MAISON DES JEUNES » DANS LA ZONE P4

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté le règlement de zonage numéro 327;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite effectuer une modification à son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE cette modification vise à permettre la classe d'usages C5 « Commerce mixte » dans la zone C3 ainsi que l'usage spécifique « Maison des jeunes » dans la zone P4;

ATTENDU QUE lors de la séance du 1^{er} février 2021, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné par Mme Lise Nolette et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, une consultation écrite sur le premier projet de règlement a été tenue entre le 8 février 2021 et le 24 février 2021;

ATTENDU QUE le présent règlement n'a pas fait l'objet d'une demande valide d'approbation référendaire et qu'à cet effet, ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

POUR CES MOTIFS il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par M Jean-Marie Poulin qu'il soit adopté le règlement numéro 415 modifiant le règlement de zonage numéro 327, qui se lit comme suit :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. ANNEXES

L'annexe B intitulée « La grille des usages et des normes » faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 327 est modifiée afin :

a) d'autoriser la classe d'usages C5 « Commerce mixte » à l'intérieur de la zone C3, soit par l'insertion d'un « X » à l'intersection de la colonne numéro « 8 » et de la ligne « Commerce mixte (C5) ». Les normes d'implantation de cette nouvelle classe d'usages sont les suivantes :

- Structure du bâtiment
 - Isolée
- Édification des bâtiments
 - Nombre d'étages min/max : 1/3
- Implantation des bâtiments
 - Marge de recul avant (m) : 7,5
 - Marge de recul arrière (m) : 10
 - Marge de recul latérale d'un côté (m) : 2
 - Marges de recul latérales totales (m) : 10
- Autres normes spéciales
 - 9.4
 - 9.5

b) d'autoriser l'usage spécifique « Maison des jeunes » à l'intérieur de la zone P4, soit par l'insertion d'un « X » à l'intersection de la colonne numéro « 2 » et de la ligne « Institutionnel, administratif (P2) » ainsi que par l'ajout de la note (2) à l'intersection de la colonne numéro « 2 » et de la ligne « Usages spécifiquement permis ». La note (2) se lit comme suit : « (2) 1522 *Maison des jeunes* » et les normes d'implantation de ce nouvel usage sont les suivantes :

- Structure du bâtiment
 - Isolée
- Édification des bâtiments
 - Nombre d'étages min/max : 1/2,5
- Implantation des bâtiments
 - Marge de recul avant (m) : 7,5
 - Marge de recul arrière (m) : 15
 - Marge de recul latérale d'un côté (m) : 2
 - Marges de recul latérales totales (m) : 5,5
- Autres normes spéciales
 - 9.4

- 9.5

La grille ainsi modifiée est jointe à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ENTRÉE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Mme Luce Périard
Maire

Mme Louise Côté
Directrice Générale et secrétaire-trésorière

2021-04-002

A la session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham, le 6 avril 2021 et à laquelle étaient présents le maire, Madame Luce Périard

Et les conseillers suivants : Lise Nolette, Jean-Marie Poulin, Nancy Delisle, Jean-Luc Lavigne

RÉSOLUTION adoptant le Rapport Annuel d'Activités 2020 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la sécurité publique.

Communication est donnée d'un rapport de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham relatif au rapport annuel d'activités 2020 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Lise Nolette et appuyé par Mme Nancy Delisle Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham approuve le rapport annuel d'activités 2020 à être présenté au ministère de la sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska

2021-04-003

RÉSOLUTION PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

La municipalité de Notre-Dame-de-Ham adopte la mise à jour de son plan de sécurité civile conjointement avec la Régie Intermunicipale des Trois-Monts et ce en date du 6 avril 2021.

Proposé par Mme Lise Nolette

Secondé par M. Jean-Marie Poulin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2021-04-004

RÉSOLUTION – Autorisation d'utilisation du Gyrophare Vert – Pompiers Volontaires

CONSIDÉRANT QUE le Règlement du gyrophare vert clignotant entrera en vigueur le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers devront suivre une formation à l'École nationale des pompiers du Québec portant sur les règles d'utilisation du feu vert clignotant pour se prévaloir de ce droit;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires utilisent leur voiture personnelle pour se rendre sur les lieux d'une intervention;

CONSIDÉRANT QUE le gyrophare vert permettra d'identifier les véhicules des pompiers volontaires lorsqu'ils sont en déplacement sur les lieux d'une intervention;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers qui auront un feu vert clignotant devront respecter les normes de la sécurité routière;

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par Mme Lise Nolette Et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise ses pompiers volontaires à utiliser le gyrophare clignotant vert pour se déplacer sur un lieu d'une intervention

QUE la Régie des Trois Monts assume les frais de formation des pompiers pour se prévaloir de ce droit

QUE les frais pour l'achat de gyrophares soit pris dans les budgets opérationnels d'équipements incendies par la Régie des Trois Monts

Adoptée le 6 avril 2021

2021-04-005

RÉSOLUTION Sentier Équestres aux Milles Collines Adoptant l'appui financier 2021 tel que budgeté par la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour un montant de 1000.00\$ à verser aux Sentiers Équestres aux Milles Collines

Proposé par Mme Lise Nolette

Secondé par M Jean-Luc Lavigne

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2021-04-006

RÉSOLUTION -FERMETURE DU PRÊT TEMPORAIRE NO 2

ATTENDU QUE le solde de l'emprunt temporaire correspondant au prêt 2 à notre institution financière Desjardins et dont le solde en date du 18 mars 2021 est de 285 809,75 \$;

ATTENDU QUE ce prêt temporaire avait été requis en 2019 suivant l'adoption du règlement d'emprunt no 403, adopté le 4 mars 2019, autorisant les travaux de voirie sur le 1^{er} rang sud, 1^{er} rang sud-ouest, 2^e rang sud (est) et 2^e rang sud (ouest) financés en partie par la TECQ et par l'aide financière du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports ;

ATTENDU la version no 1 de la programmation de travaux de la TECQ 2019-2023 approuvée le 24 novembre 2020 et le versement d'une somme de **276 016 \$** le 15 mars 2021 correspondant au montant des coûts réalisés présentés à cette programmation, soit une somme de 271 202 \$ pour les travaux de voirie réalisés en 2019 et une somme de 4814. \$ pour des travaux de mises aux normes et d'études préliminaires en eau potable ;

ATTENDU qu'il n'y a plus aucune dépense pour le projet de voirie et que les liquidités sont désormais suffisantes pour rembourser le prêt temporaire (réception d'un montant de 24 261,79 \$ en retour de taxes TPS/TVQ 2020) ;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle

Secondé par Mme Lise Nolette

De rembourser la totalité de l'emprunt temporaire correspondant au prêt no 2 à notre institution financière Desjardins et dont le solde en date du 18 mars 2021 est de 285 809,75 \$ et de payer les intérêts courants applicables au moment de la fermeture dudit prêt.

ADOPTÉ le 6 avril 2021

2021-04-007

RÉSOLUTION ADOPTANT LA DÉROGATION MINEURE 155 RANG 1 SUD, Notre-Dame-de-Ham

CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre du Comité de dérogation mineur tenue au centre communautaire le 22 mars 2021, pour la demande du 155 Rang 1 Sud qui a été acceptée à l'unanimité par les membres du comité de dérogation mineure présents, présenté par M Philippe Habel, Inspecteur régional de la MRC d'Arthabaska.

Il est Proposé par M Jean-Luc Lavigne,

Secondé par Mme Lise Nolette

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure du 155 Rang 1 Sud, Notre-Dame-de-Ham, suivant les exigences spécifiées par le comité de dérogation mineure.

2021-04-008

RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale 2021-2022

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne

Appuyé par Mme Lise Nolette

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'amélioration par circonscription électorale pour 2021-2022, au montant de 50 000 \$, pour les chemins suivants; Chemin du 10^e Rang, 2er Rang Nord, St-Philippe, pour du rechargement de gravier, tel qu'indiqué par l'inspecteur de voirie

2021-04-009

RÉSOLUTION ADOPTANT L'APPUI ENVER LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

Il est proposé par Mme Lise Nolette

Secondé par M Jean-Marie Poulin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la campagne Vers des collectivités durables soit appuyées par la municipalité de Notre-Dame-de-Ham

Adopté le 6 avril 2021

Acceptation du projet FRR par la MRC d'Arthabaska pour le réaménagement du bureau municipal au montant de 17, 175.\$ taxes nettes

2021-04-010

RÉSOLUTION – PROJET FRR – RÉAMÉNAGEMENT BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par M Jean-Marie Poulin et secondé par Mme Nancy Delisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de M Jordan Ouellette au montant de 5700. \$ taxes incluses pour les travaux de menuiserie, phase 1 : réaménagement du bureau municipal dans la véranda au rez-de-chaussée du centre communautaire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham

Dans le projet FRR de la MRC D'Arthabaska, il est entendu que 70% des coûts soumis seront remboursés.

2021-04-011

RÉSOLUTION - RÉGIE DES TROIS-MONTS ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES ÉDITION 2021

Il est proposé par Mme Lise Nolette

Appuyé par Mme Nancy Delisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents; que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adopte le Règlement numéro 21-568 relatif à la prévention des incendies Édition 2021 de la Régie Incendie des Trois Monts

2021-04-012

RÉSOLUTION – ACHAT BANQUE D'HEURES INFOTECH

Il est proposé par M Jean-Marie Poulin

Appuyé par Mme Nancy Delisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de banque d'heures supplémentaires – 26 heures -au coût de 1960. \$

Ce contrat couvre le temps passé par les conseillers de Infotech à des explications facilitant l'utilisation de notre logiciel SYGEM. Cette assistance supplémentaire vise à nous aider à la gestion de nos écritures diverses et des formations d'appoint qui nous seront nécessaire tout au long de 2021.

Il est à noter que les heures non-dépensées durant 2021 seront reportées à 2022 – jusqu'à épuisement

2021-04-013

RÉSOLUTION S.E.H.R. (Service d'Entraide des Hauts Reliefs) à être ajouté à la police d'assurance de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham au coût de 175. \$

Proposé par M Jean-Luc Lavigne

Secondé par Mme Nancy Delisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2021-04-014

RÉSOLUTION Ajustement d'heures de travail de la DG de 26 à 32 heures/semaine

La municipalité de Notre-Dame-de-Ham adopte l'augmentation d'heures de la DG de 26 à 32 heures par semaine

Proposé par M Jean-Luc Lavigne

Secondé par M. Jean-Marie Poulin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2021-04-015

Résolution Appui Pour Les Proches Aidants D'Aînés – Centre du Québec

La municipalité de Notre-Dame-de-Ham apporte son appui régional à : L'Appui pour les Proches aidants d'Aînés, Centre- du- Québec dans leur démarche de restructuration et transition pour l'Appui.

Proposé par M Jean Luc Lavigne

Secondé par M. Jean-Marie Poulin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

La municipalité est présentement à la recherche d'une nouvelle personne pour faire l'entretien du Centre Communautaire.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Mme Luce Périard, Maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lise Nolette et appuyé par Mme Nancy Deslisle et résolu à l'unanimité des conseillers présent que l'assemblée soit levée (20h10)

Accepter sur proposition de M Jean Marie Poulin

Seconder par M Jean Luc Lavigne

En signant le procès-verbal, le président de l'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, Maire

Louise Côté directrice générale et
Secrétaire-trésorière